

de Stirling une lettre-patente qui établit notre droit, à la charge de lui payer chaque année, le cinquième de notre minerai d'or et d'argent, et cinq bousseaux de maïs;

2^e. Parceque l'imjonction des lois de 1666 aux personnes et colomes, de prendre du Gouverneur d'alors des lettres-patentes pour leurs terres, nous la considerons en principes, non pas comme applicable aux habitations de la portion orientale de l'ile, mais seulement à celles de la portion occidentale, lesquelles furent détachées de l'ancien Gouvernement, même avant cette époque.

Signe de Thomas Halsey, jeune, et de quarante neuf autres.

(See Sibb Wood's *Sketch of Long Island*, p. 107.)

FIN.